FRANKLIN GERTLER
ÉTUDE LÉGALE • LAW OFFICE

Aldred Building
507 Place d'Armes, #1701
Montréal, Québec, Canada H2Y 2W8
TEL 514) 798-1988
FAX (514) 798- 1986
admin@gertlerlex.ca
www.gertlerlex.ca

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 28 avril 2023

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 41e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4169-2021 phase 2 – HQ/Énergir – Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments / DÉPÔT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU ROEÉ
N/D : 1001-141-2

Chère consœur

Par la présente et suite à l'audience qui a eu lieu du 27 au 31 mars dernier relativement à la phase 2 du dossier mentionné en rubrique, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) soumet sa Demande de remboursement de frais.

Dans son budget de participation déposée le 31 octobre dernier (C-ROEÉ-0029), le ROEÉ a mis dans son identification quatre analystes, afin de couvrir l'ensemble de ses sujets d'intervention. Cependant, suite à la décision D-2022-142 de la Régie du 30 novembre 2022, le ROEÉ s'est restreint à un seul analyste, soit M. Jean-Pierre Finet.

Aux fins de la phase 2 du présent dossier, le procureur soussigné a recouru au soutien de ses collègues Mes Hadrien Burlone et Camille Cloutier ainsi que de sa stagiaire en droit Eugénie Veilleux, dont les services n'avaient pas prévus dans le budget initial de participation. Toutefois, les collègues nommés sont intervenus sur des aspects différents du dossier et il n'aura été question d'aucun dédoublement des tâches. De plus, l'implication du personnel juridique junior a permis de modérer l'ensemble des frais encourus.

En effet, le ROEÉ avait demandé, en début de phase 2, à ce que celle-ci soit suspendue. Bien que cette demande ait été rejetée par la Régie, cette demande soulevait des questions importantes et utiles, et le travail de préparation, d'argumentation et de recherche, entre autres, a demandé un nombre d'heures de travail important de la part du procureur soussigné et de ses collègues mentionnés plus haut.

Également, la préparation des DDR, de la preuve, des contestations, des argumentations ainsi que la préparation pour les audiences, des heures d'audience qui ont totalisé près de de six jours depuis le début de la phase 2 ainsi que de la tenue d'une

séance de travail le 14 décembre dernier, a demandé un nombre d'heures travaillées important de la part du procureur soussigné, de son équipe ainsi que de l'analyste M. Jean-Pierre Finet.

Considérant l'ensemble des circonstances, le ROEÉ fait valoir que son intervention a été utile à la Régie et que sa demande reflète des frais encourus raisonnables et nécessaires.

En espérant le tout conforme veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Me Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz
p.j. Demande de remboursement de frais du ROEÉ

c.c. (courriel seulement)
Mes Joelle Cardinal et Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec
Mes Philip Thibodeau et Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Jean-Pierre Finet analyste
Coordination du ROEÉ